

Délibération DEL-B-2024-050

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 11 JUIN 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à 15h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (23)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (1)** : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD

**Absents (3)** : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU

**Date de convocation** : 05-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Anne-Marie REVEAU

## POLITIQUE DE LA VILLE

### **Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » « Favoriser l'accès à la culture »** **- Action de sensibilisation aux arts du cirque : demande de subvention DRAC** **dans le cadre de l'appel à projets « Été culturel 2024 »**

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**Vu** le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et fixant les limites du quartier Valette-Bressuire ;

la délibération DEL-CC-2024-008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 adoptant les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire établi pour la période 2024-2030 ;

**Considérant** la fiche action 4 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire « Favoriser l'accès à la culture »;

**Considérant** l'appel à projets « Été culturel 2024 » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine.

En 2024, le ministère de la culture renouvelle l'appel à projets « Eté culturel » avec pour objectif de permettre à chacun, pendant la période estivale, de nouer ou de renouer le lien avec des propositions culturelles, de fréquenter les lieux artistiques, de rencontrer les œuvres et les artistes...

Dans ce cadre, la DRAC Nouvelle Aquitaine soutient en priorité les actions destinées aux habitants des quartiers Politique de la ville.

En lien avec les orientations du nouveau contrat de ville et sur proposition des membres du Conseil Citoyen, collectif d'habitants du quartier, il est proposé de répondre à l'appel à projets de la DRAC Nouvelle Aquitaine en sollicitant un montant de 2 100€ pour une action de sensibilisation tout public aux arts du cirque.

Pendant trois après-midis fin août, au cœur du quartier, deux artistes assistés d'un crieur public proposeront des numéros de cirque et découverte des techniques pour aborder physiquement les notions de déséquilibre, d'adaptation permanente, de peur, de volonté, de sécurité, d'entraide... Environ 200 habitants, essentiellement des familles, sont attendus.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes	%	Etat avancement subventions	
Dépenses éligibles	3 100€	Subventions	2 100€	68%	
Intervention de la compagnie de cirque	3 100€	Dont DRAC NA	2 100€	68%	Sollicitée
		Autofinancement Agglo2B	1 000€	32%	
<b>TOTAL</b>	<b>3 100€</b>		<b>3 100€</b>	<b>100,00%</b>	

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- à solliciter une subvention de 2 100 € pour la mise en place d'une action de sensibilisation aux arts du cirque dans le cadre de la réponse à l'appel à projets « Eté culturel » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine ;
- imputer les recettes sur le budget principal ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

14 JUIN 2024

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le 14 JUIN 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,



*(Handwritten signature in blue ink)*